



CAHIER DES CHARGES
APPEL A PROJETS
Du 6 mai au 12 juin 2025

Estimer et caractériser la production de miel en France lors de la saison 2026

L'organisme demandeur :

Raison sociale	InterApi
N° SIRET	84414975700024
Statut	Association loi 1901
Adresse postale	97 boulevard Pereire 75017 Paris
Adresse électronique	contact@interapi.fr
Numéro de téléphone	01 87 76 05 25



I - Présentation du demandeur

InterApi est l'interprofession de la filière apicole, reconnue par l'Etat en date du 15 avril 2019. Elle réunit 12 organisations professionnelles, réparties en deux collèges : un collège "production" (composé de syndicats apicoles et d'acteurs du développement) et un collège "commercialisation" (composé des fédérations d'enseignes de GMS, d'un syndicat de conditionneurs et d'un syndicat de fabricants et vendeurs de matériels apicoles).

L'objectif d'InterApi est de permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

Pour cela, elle a comme missions d'organiser le dialogue interprofessionnel au sein de la filière apicole, de représenter la filière et de défendre ses intérêts et de mettre en œuvre des actions afin de contribuer au développement de la filière apicole et à la résolution des problèmes qu'elle rencontre.

Sur la base des attentes exprimées par les acteurs de la filière, à travers les adhérents d'InterApi, InterApi a défini une feuille de route et un budget prévisionnel jusqu'au 31 décembre 2026.

II - Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de monter un concours financier pour le projet « Estimer et caractériser la production de miel en France lors de la saison 2026 » ci-après désigné par « projet », en précisant les modalités de la réalisation du projet.

Ces modalités pourront être amenées à évoluer en fonction des réponses reçues.

III - Présentation du projet et de ses modalités

Le présent appel à projets est ouvert à toute entité (personne morale ou physique, instituts techniques, organismes privés, organisme public, prestataires indépendants, etc.), ou groupement d'entités avec identification d'un porteur de projet qui coordonnera l'action de l'ensemble des prestataires.

a. Contexte du projet

La production de miel en France est fortement fluctuante d'année en année, l'activité apicole étant notamment fortement dépendante des conditions météorologiques. Obtenir une estimation fiable des volumes de miels produits en France représente un enjeu incontournable pour la filière apicole.

De manière générale, l'objectif est de fournir une vision fiable, objectivée et actualisée de la production nationale et régionale afin d'éclairer les décisions des acteurs de la filière apicole.

Cette étude vise également à renforcer la connaissance économique du secteur en analysant les volumes, les rendements et les dynamiques de production.

Elle permettra enfin d'identifier les évolutions, disparités et enjeux, afin d'anticiper les difficultés et orienter des actions collectives adaptées.

Les objectifs du projet :

1) Établir une méthodologie visant à la livraison d'une estimation des volumes de miel produits lors de la saison 2026

L'objectif de ce pan de l'étude est de parvenir à la mise en place d'une méthodologie qui sera amenée à être validée par le comité de pilotage du projet. Cette méthodologie sera par la suite mise en place par le prestataire.

2) Estimer les volumes de miel produits en 2026 et caractériser la récolte

Le but de cette deuxième partie de l'étude consiste en l'application de la méthode conçue préalablement afin de parvenir à livrer une estimation des volumes de miel produits en 2026. L'objectif est également de pouvoir caractériser et décrire la production de miel.

b. Actions envisagées et résultats attendus

Thématique 1 : Établir une méthodologie visant à la livraison d'une estimation de miel produits lors de la saison 2026

La mise en place de la méthodologie de l'étude pourra être effectuée via les étapes suivantes :

- Mise en place d'un questionnaire d'enquête visant à identifier la production régionale et nationale
- Établir un échantillon représentatif d'apiculteurs selon une répartition régionale cohérente
- Diffuser le questionnaire
- Procéder à l'analyse et à l'extrapolation des résultats

Thématique 2 : Estimer les volumes de miel produits en 2026 et caractériser la récolte

L'obtention des résultats de l'enquête (questionnaire) et son analyse doit permettre la livraison d'un rapport complet incluant un développement autour de la méthodologie employée. Une synthèse comprenant les principaux résultats et enseignements des travaux, notamment présentés sous formes d'infographies est également attendue.

Les résultats attendus sont les éléments suivants :

- Estimation volumes de miel produits en 2026 à l'échelle nationale
- Estimation volumes de miel produits en 2026 à l'échelle régionale
- Volumes de miels produits par miellées (Acacia, Fleurs d'été, fleurs de printemps, colza, châtaigniers, lavande, montagne, forêt, tilleul, tournesol, sapin, ronce, bruyère, haute montagne, autres miellées...)
- Volumes de miels produits par typologie de commercialisation (gros, demi-gros, vente directe)
- Volumes de miels par modes de production (miel produit en conventionnel, miel produit en apiculture biologique, miel produit par des exploitations conversion vers l'apiculture biologique)

c. Livrables attendus

La prestation doit conduire à la production d'un rapport détaillé présentant l'ensemble des résultats attendus détaillés ci-avant. Le rapport comprendra également une partie méthodologique où cette dernière pourra être détaillée.

Calendrier prévisionnel

Le projet commencera en juillet 2026.

d. Suivi du projet

Le porteur du projet devra mettre en place et animer un comité de pilotage. La composition du comité de pilotage devra être validée par InterApi. Les avancées du projet, les choix d'orientation, les difficultés dans la réalisation du projet et les arbitrages budgétaires devront être soumis au comité de pilotage. Ainsi, celui-ci se réunira à minima au début du projet, à la fin de la réalisation de chaque action et autant que nécessaire pour appuyer et orienter l'avancée du projet. La dernière réunion de ce comité de pilotage devra permettre de présenter les résultats et les livrables prévus.

e. Evaluation des résultats

Afin de pouvoir évaluer les résultats du projet, InterApi attend notamment que les indicateurs suivants soient renseignés :

- La robustesse et la fiabilité des données

IV - Déclarations d'intention

Les déclarations d'intention en réponse à cet appel à projets devront être constituées de l'annexe 1 complétée et parvenir à InterApi au plus tard le 12 juin 2026, soit :

- par mail à contact@interapi.fr ;
- par voie postale : 97 boulevard Pereire, 75017 Paris.

Les offres seront évaluées selon les éléments suivants :

- Compréhension du sujet
- Qualité de la méthodologie
- Profil et qualité des intervenants et des moyens humains mobilisés
- Prix global et forfaitaire

V- Modalités administratives

Une convention sera signée avec le partenaire retenu.

Le plan de versement du financement d'InterApi y sera précisé sur la base de demande réalisée dans annexe 1. L'acompte à la signature ne pourra excéder 40% du montant total et le solde devra représenter au minimum 20% du montant total. Tout versement d'argent par InterApi se fera après émission d'une facture par le porteur de projet.

Des redéploiements entre les lignes de dépenses du budget prévisionnel qui sera agréé seront possibles dans la limite du montant prévisionnel agréé et dans la limite de 20% du budget prévisionnel agréé total, après en avoir informé InterApi. Toute modification du montant agréé, tout redéploiement supérieur à 20% du budget prévisionnel agréé total et toute création de ligne de dépenses devra faire l'objet d'un avenant à convention qui sera signée.

Les frais de gestion ne pourront pas excéder 5% du total du budget prévisionnel du projet.

Pour les projets n'excédant pas 12 mois,

Le porteur de projet et ses prestataires devront conserver les pièces justificatives des dépenses pendant une durée de 10 ans après le versement du solde.

VI- Propriété des données et des livrables, communication et confidentialité

Les données acquises et les livrables développés dans le cadre du projet seront la propriété exclusive d'InterApi.

Les livrables devront respecter la charte graphique d'InterApi, mentionner la participation financière d'InterApi et faire apparaître les logos des prestataires.

Le caractère confidentiel d'un projet financé dans le cadre du présent appel à projets et des résultats obtenus sera défini par InterApi au vu de l'examen du projet proposé, de l'état des travaux et des résultats obtenus. Toute communication externe sur le projet devra avoir été validée par InterApi.

L'utilisation et la diffusion des données ne pourront ainsi être réalisées sans l'accord d'InterApi.